

**Réunion du conseil municipal du 03 Novembre 2015
à 20 heures**

Présents : M.M. Gérard GREFFE, Maire, M. Patrick SCHWIRTZ M. Cyril VACHON, Mme Sophie OPREE, adjoints, Mmes et M Dominique VACHEROT, Marie-Hélène TOURNIER, Philippe WEMMERT, Arnaud TARTARIN , Patricia GUILLAUME, Sébastien FOL, Magali GODARD, David BURLE, Nolwenn BEROUJON, Antoine BEAU.

Excusés: Françoise CHARLEUX a donné pouvoir à Magali GODARD

Secrétaire de séance : Patrick SCHWIRTZ

1 / APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE :

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le compte rendu de la séance précédente.

2 / COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL :

M. le Maire rend compte des décisions qu'il a prises suite aux délégations accordées conformément à l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales et à la délibération du conseil municipal en date du 16 Avril 2014 :

Décision de ne pas exercer le droit de préemption urbain de la commune concernant la vente par M et Madame Laurent THOUVIOT au profit de M.TRINQUESSE d'une propriété sise à RUFFEY- Lès-BEAUNE, cadastrée section ZH n°78 lieudit «La croix Berthe » pour 8a53ca, moyennant le prix de cent soixante neuf mille euros (169 000,00€)

Le conseil municipal donne acte au Maire des décisions qu'il a prises par délégation.

3 / TARIF LOCATION SALLES DU FOYER RURAL à la journée :

Le maire est saisi d'une demande pour occupation des salles du foyer rural en journée, et même en demi journée. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide de louer les salles du foyer rural en journée uniquement aux mêmes tarifs que ceux pratiqués pour une soirée, à savoir : la location sur une demie-journée n'est pas offerte.

– occupation sur une journée :

PETITE SALLE : 30,00€ - chauffage : 10€

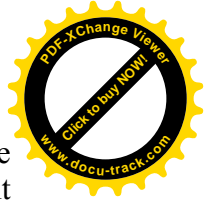
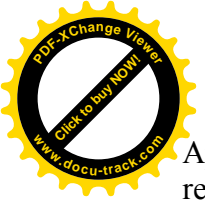
GRANDE SALLE : 100,00€ - chauffage : 30,00€

Les autres conditions restent inchangées (caution ...).

4 / POLE SCOLAIRE AVENANT A LA CONVENTION :

La commune de Vignoles nous adresse le décompte définitif du coût de la construction de deux classes au groupe scolaire primaire construit sur son site. Le montant total des dépenses d'investissement s'établit à 483 887,06€ tandis que les recettes (subventions et FCTVA) s'élèvent à 307 823,40€. Il en ressort un coût net de 176 063,66€. Le 7 mars 2013 une convention a été signée entre la commune de Vignoles et la Commune de Ruffey-Lès-Beaune laquelle prévoyait que notre commune supporterait l'intégralité des charges d'investissement liées à la construction des deux classes. Ce coût avait alors été estimé à 15 000,00€ par an pendant 20 ans.

Aussi, compte-tenu des résultats financiers ci-dessus, il est convenu entre les deux communes, d'établir un avenant à ladite convention, lequel portera sur la modification du montant de l'annuité de remboursement dû par la commune de Ruffey à Vignoles.



Après lecture de la convention, Madame Sophie OPREE demande si la convention initiale va être revue. Le maire confirme que le présent avenant porte uniquement sur le montant du financement à supporter par la commune de Ruffey-Lès-Beaune, mais que la convention initiale peut être revue sur le fonctionnement lui-même.

Aussi, après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 14 voix pour et 1 abstention,

- accepte de modifier ainsi qu'il suit l'article 2 de la convention « les parties conviennent de modifier les clauses et convention et de ses avenants éventuels comme suit : les travaux étant terminés et soldés, un bilan détaillé et chiffré de toutes les dépenses et recettes a été établi. Au vu de ce décompte, le montant définitif de l'annuité de remboursement du coût de construction s'élève à 8 803,18€. Cette annuité sera versée à la commune de Vignoles pendant 20 ans, chaque année en octobre. Le premier versement s'effectuera en novembre 2015 ». Toutes les dispositions de la convention non modifiées par le présent avenant demeurent inchangées.
- Donne tous pouvoirs au maire pour signer ladite convention.

5 / TRAVAUX DE DISSIMULATION DE LECLAIRAGE PUBLIC :

Le maire rappelle la délibération du 06 septembre 2011 par laquelle il a été demandée de réaliser des travaux d'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques, secteur de l'église et de la mairie.

Le SICECO a retenu ce dossier pour l'année 2015 et a transmis un estimatif à la commune.

Le coût global de l'opération pour la prochaine programmation est évaluée à :

- Travaux électriques :109 200,00€ HT
- Travaux d'éclairage public : 31 200,00€ HT
- Travaux téléphoniques : 25 200,00€ HT

Après déduction des différentes subventions, les montants restant à la charge de la commune sont :

- Travaux électriques 13 154,00€ HT
- Travaux d'éclairage public 13 000,00€ HT
- Travaux téléphoniques 17 000,00€ HT

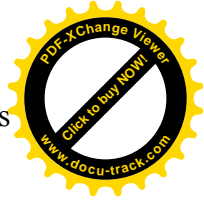
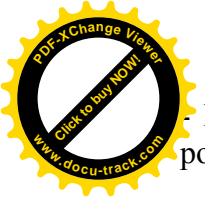
Soit un montant total indicatif arrondi à 44 000,00€ HT.

Monsieur le Maire précise que les coûts indiqués dans l'estimatif reçu sont des estimations calculées en fonction d'un coût forfaitaire et pourront être revus.

Il rappelle également que le financement peut être effectué par fonds de concours en application de l'article L.5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales. S'agissant de la réalisation d'un équipement, ce fonds de concours est imputable en section d'investissement dans le budget communal et doit être amorti.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal,

- accepte l'estimatif proposé par le SICECO et autorise le Maire à le signer.



- Prendra financièrement en charge les dépenses non couvertes par les différentes subventions pour un montant total indicatif de 44 000,00€.

- demande une subvention au Conseil Départemental de Côte d'Or dans le cadre du programme « Enfouissement des réseaux téléphoniques », et demande l'autorisation de commencer les Travaux (ACT) en anticipation de la décision financière compte-tenu de la simultanéité des travaux avec d'autres opérations.

- Prend acte que ces montants pourront être revus après les travaux. Si les coûts incombant à la commune sont supérieurs à ceux indiqués dans l'estimatif, un décompte sur devis sera présenté à une prochaine réunion du conseil municipal, pour acceptation

- accepte de financer par fonds de concours la contribution au SICECO.

- Valide les étapes successives du dossier.

6 / PROJETS DE BUDGET 2016 : création d'une aire de jeux – demande de subvention DETR :

Le deuxième adjoint, Cyril VACHON expose aux conseillers municipaux le projet de création d'une aire de jeux au hameau de Varennes, route de Vignoles. Ce projet comporterait deux zones, une pour zone « grands » avec une structure sportive en acier galvanisé, une zone « petits » avec deux jeux à ressorts. Cette dernière zone serait entourée d'une clôture. Une table-banc, un banc viendraient compléter le site.

Cette création est proposée par la société AJ3M équipement urbain de Couchey. La partie structure pourrait être réalisée par l'entreprise JAFFLIN. Le projet a été étudié en commission « aménagement du territoire ».

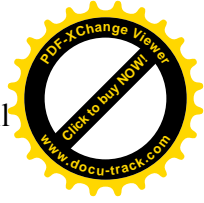
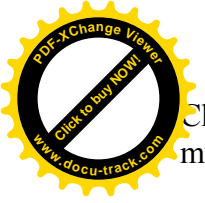
M. Philippe WEMMERT fait remarquer que le site n'est pas assez sécurisé (présence de la rivière en contrebas) ; après échanges, il est décidé que les agents communaux installeront des lices le long du fossé afin de sécuriser l'emplacement.

Aussi, après en avoir délibéré, le conseil municipal , à l'unanimité

- adopte le projet de réalisation d'une aire de jeux à Varennes .
- Sollicite de l'État au titre de la Dotation d'Équipement des territoires ruraux (DETR)2016 une subvention aussi large que possible, au taux de 35%.
- donne tous pouvoirs au maire pour réaliser l'opération.

7 / PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE :

Le maire présente le schéma départemental de coopération,intercommunal établi par le Préfet. En effet, conformément à l'article L,5210-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTR), les préfets sont chargés d'élaborer un schéma départemental de coopération intercommunal (SDCI) prévoyant une couverture intégrale du territoire par les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, la suppression des enclaves et discontinuités territoriales ainsi que la rationalisation du périmètre des EPCI et des syndicats mixtes. L'arrêté préfectoral validant le schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) doit être pris le 31 mars 2016.La côte d'Or compte à ce jour, 205 EPCI à fiscalité propre, 145 syndicats intercommunaux, 29 syndicats mixtes, 2 pôles d'équilibre territoriaux et ruraux (PETR) ;



Chaque conseiller a été destinataire d'un projet de fusion, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 12 voix pour et 3 abstentions,

- valide le projet de fusion tel qu'il est établi.

8 / DELIBERATION ONF :

Par délibération du conseil municipal en date du 12 mai 2015, le conseil municipal avait demandé la mise à l'état d'assiette par l'Office National des Forêts (ONF) de diverses parcelles de peupleraies, faisant partie de la forêt communale, en vue de la commercialisation ; la commercialisation de cette coupe était conditionnée par la reconduction par le Conseil Régional de Bourgogne de l'appel à projets pour remplacement anticipée des peupleraies sujettes à maladie. Notre correspondant de l'ONF, Jean-Pierre BOUCHOT, nous informe que la délibération n'est pas conforme aux termes précis prévus par l'ONF (inscription à l'État d'assiettes, destination des coupes ...) et qu'il y a lieu de la reprendre.

Antoine BEAU fait remarquer que la délibération avait été certes prise au printemps mais que l'état réel sanitaire (attaque de rouille) devait nous être confirmée, avant toute coupe. D'autres conseillers s'interrogent sur l'opportunité de replanter en peupliers. Enfin, Cyril VACHON suggère d'attendre la fusion et les élections régionales de décembre pour être fixé sur les appels à projets de la Bourgogne Franche Comté en 2016.

Aussi, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de surseoir à la prise de la délibération, en attente de l'état sanitaire exact de la peupleraie, de la reconduction d'autres possibilités offertes de mise en valeur desdites parcelles (plantations d'autres essences).

9 / ORGANISATIONS ELECTIONS REGIONALES :

Le conseil municipal procède à la mise en place des permanences pour les élections régionales des 6 et 13 décembre 2015 prochains.

10 / RAPPORT D'ACTIVITES COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION :

Le maire présente au conseil municipal le rapport d'activités 2014 de la communauté d'agglomération, lequel permet de dresser un état des lieux des actions de l'EPCI en matière de développement économique, de tourisme, d'environnement, de transports, de qualité de vie, d'aménagement du territoire, de ressources humaines, de petite enfance et enfance. IL précise qu'il regroupe les principaux éléments d'analyse budgétaire de cette septième année de fonctionnement de l'EPCI.

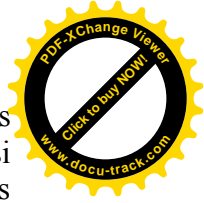
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- donne acte au Maire et au président de sa communication sur les activités 2014 de la communauté d'agglomération Beaune Côte et Sud.

11 / INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

* Le maire informe les conseillers d'un problème récurrent de places indisponibles à la cantine. Il fait ensuite lecture du compte-rendu du dernier conseil d'école tenu le 16 octobre dernier. L'ouverture d'une classe « CLIS » est à l'étude et Messieurs les Maires de Vignoles et Ruffey rencontreront ce jeudi 5 Novembre Madame TOP, Inspectrice de l'éducation Nationale.

* Madame Sophie OPREE, troisième adjointe, informe les conseillers sur la teneur du repas des



anciens prévu le 29 novembre prochain ; le coût du repas représente environ un coût tout compris de près de 50,00€ par personne. S'il est offert aux personnes nées en 1948 et avant, il l'est aussi aux membres du conseil municipal, du CCAS et aux employés municipaux. Compte-tenu des restrictions budgétaires actuelles, Madame OPREE souligne qu'il apparaît nécessaire de demander une contribution aux membres autres que les personnes âgées pour diminuer le coût supporté par la commune. S'en suit une discussion entre les conseillers, certains ne partageant pas l'avis de Mme OPREE et souhaitant que la gratuité reste acquise pour les membres du conseil municipal, compte-tenu de la participation aux services.

Après en avoir délibéré, par une voix contre, deux abstentions, et douze voix pour, fixent à

- trente euros (30,00€) le montant du repas pour les personnes qui se joignent aux aînés – 10 pour les enfants en dessous de 12 ans.
- quinze euros (15€) le montant de la participation aux membres du conseil municipal, membres du CCAS et employés municipaux qui participent aux services.

Madame OPREE informe ensuite les conseillers d'une animation de Noël qui aura lieu à Varennes, avec distribution de vin chaud, le 16 décembre à 18 h30.

*Madame Sophie OPREE fait part de son désir de quitter la commission "aménagement du territoire/ environnement".

Le conseil municipal prend acte de ce changement de composition de la dite commission.

*Monsieur Patrick SCHWIRTZ fait ensuite le compte-rendu de la réunion « urbanisme » dont il est le vice-président :

- Concernant les travaux de la route de Combertault : la réception définitive de cette voie se fera le jeudi 5 novembre 2015 à 17h00. M. Antoine BEAU fait remarquer que depuis la réalisation de ces travaux, il constate que le fossé devant chez lui jusque devant chez M. MARTIN est désormais rempli d'eau, qui stagne et ne s'évacue pas. Il serait judicieux de soulever le problème à la réunion.

- Curage des fossés : Un cahier des charges a été proposé à la commission concernant 3 points « noirs » de la commune. 6 entreprises locales ont été contactées pour obtenir un devis.

- Travaux route de Vignoles : La voie communale n°8 qui relie Varennes à Vignoles est en train de se dégrader sérieusement, il est nécessaire d'en faire la réfection sur la totalité (510m dont 20 m à déduire qui avait été pris en charge par Vignoles lors de la réfection de la route). Cette réfection serait l'occasion de prolonger les sentiers de promenade déjà réalisés par Vignoles afin de faire la jonction avec Varennes et de prolonger ensuite sur le chemin du Malaquin pour rejoindre le bourg en passant par la forêt domaniale de Borne. Ce sentier est à réaliser au Sud de la route (côté bourg) et nécessite l'acquisition d'une bande supplémentaire dans la parcelle ZA n°27 pour une surface d'environ 260m² minimum afin d'envisager ces travaux.

Il sera nécessaire de créer deux passerelles de franchissement de la Lauve puis du fossé.

La prestation du bureau d'études « Technique Topo » laissant quelque peu à désirer, notamment dans sa mission de maîtrise d'œuvre des travaux de voirie, il est souhaitable de faire appel d'autres bureaux de géomètres-experts. Quelques autres bureaux ont d'ores et déjà été identifiés et seront sollicités.

Monsieur Philippe WEMMERT fait remarquer que si la borne incendie rue du Pont est désormais bien signalée, l'entourage réalisé est trop conséquent.

La prochaine réunion de conseil municipal aura lieu le mardi 1er Décembre 2015.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22 heures 45 .